



Inspired by patients.  
Driven by science.

**UCB**

*Société Anonyme*

Allée de la Recherche, 60

B-1070 Anderlecht

RPM Bruxelles, 0403.053.608

***Rapport annuel du Conseil d'Administration pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2019***

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et aux statuts d'UCB SA, nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport sur l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes statutaires annuels d'UCB SA arrêtés au 31 décembre 2019.

UCB SA est la maison mère du Groupe UCB et agit comme une société de participations dont les activités sont centrées sur la gestion globale du Groupe UCB et de ses filiales.

Veuillez-vous référer au Rapport annuel intégré 2019 du Groupe UCB pour un aperçu des activités et des résultats consolidés du Groupe UCB.

## 1. Événements significatifs survenus au cours de l'année 2019

---

### 1.1 Augmentation de capital de UCB Pharma SA

Le 29 avril 2019, l'assemblée générale des actionnaires d'UCB Pharma SA a décidé, entre autres, d'approuver une augmentation de capital en nature par un apport partiel de créance de € 305 millions (composé de € 256 millions de valeur nominale et € 49 millions d'ajustement de la juste valeur de marché) de UCB SA, avec émission de 36 661 383 actions nouvelles.

Le prêt a été initialement conclu entre UCB Lux SA et UCB Manufacturing, Inc. pour une valeur de € 1 150 millions et était en place entre UCB SA et UCB Biopharma SRL à la suite de l'accord de cession, de prise en charge et de mainlevée entre UCB Manufacturing Inc. et UCB Biopharma SPRL (actuellement UCB Biopharma SRL) en date du 1er juillet 2014 et la cession du prêt d'UCB Lux SA à UCB SA en 2016.

### 1.2 Remboursement des obligations privées institutionnelles

Les 28 novembre et 17 décembre 2019, UCB SA a remboursé deux obligations privées institutionnelles initialement émises les 28 novembre 2013 et 10 décembre 2013, pour leurs montants en principal, respectivement de € 55 millions et € 20 millions.

Les obligations ont été initialement émises en 2013 à un taux d'intérêt de respectivement 3,292 % et 3,284 %.

### 1.3 Libération du capital des filiales

Afin de permettre à UCB Ventures SA de remplir ses obligations financières relatives à ses investissements, UCB SA, en qualité d'actionnaire d'UCB Ventures SA, a été priée en 2019 de libérer le capital pour un montant supplémentaire de € 15 millions. À la suite de cette libération, le capital libéré d'UCB Ventures SA s'élève à € 42 millions.

### 1.4 Transfert à UCB Fipar SA des obligations d'UCB SA sous le plan d'option d'achat d'actions 2019

Comme les années précédentes, les obligations d'UCB SA, dans le cadre du plan d'option d'achat d'actions UCB 2019, ont été cédées à UCB Fipar SA. A ce titre, UCB Fipar SA a reçu une compensation de € 7 millions pour assumer les obligations sous ce plan.

### 1.5 Transactions de titres UCB

En 2019, UCB SA a acquis 39 327 actions UCB et a vendu 392 003 actions UCB.

En conséquence, en date du 31 décembre 2019, UCB SA détenait un total de 1 749 680 titres UCB représentant 0,90 % du nombre total d'actions UCB et une valeur au pair de € 5 millions. Le montant reporté au bilan sous la section « actions propres » représente € 98 millions.

### *1.6 Liquidation de UCB Trading (SG) Pte Ltd.*

Le 11 novembre 2019, UCB Trading (SG) Pte Ltd. a terminé son processus de liquidation. La filiale sera dissoute le 11 février 2020.

Cette liquidation n'a pas entraîné d'impact significatif sur le résultat d'UCB SA.

### *1.7 Remboursement anticipé d'un emprunt à la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »)*

Le 23 avril 2019, UCB SA a utilisé son droit de remboursement anticipé à valeur nominale d'un emprunt de € 100 millions accordé par la Banque Européenne d'Investissement à UCB Lux S.A. le 15 avril 2013 et assigné par la suite à UCB SA le 20 octobre 2016. Le prêt avait une date d'échéance initiale en avril 2020.

Après ce remboursement, UCB SA a encore une dette envers la Banque Européenne d'Investissement, composée d'un prêt de \$ 100 millions remboursable par tranches trimestrielles de \$ 5 millions jusqu'en novembre 2021. A fin décembre 2019, le montant encore dû s'élevait à \$ 40 millions.

### *1.8 Risque de réduction de valeur des actions détenues par UCB SA - Test de réduction de valeur sur les participations*

Un test de réduction de valeur a été effectué le 31 décembre 2019 sur les participations d'UCB SA. Ce test a généré la reconnaissance de charges de réduction de valeur pour un montant de € 11 millions liées à sa filiale UCB Ventures SA.

La nouvelle réduction de valeur a été reconnue dans le résultat financier dans le compte de résultats de 2019.

## **2. Changement des règles d'évaluation comptables**

---

Il n'y a eu aucun changement dans les règles d'évaluation comptables en 2019.

## **3. Contrôles internes en place concernant l'établissement des comptes annuels**

---

Pour le compte du Conseil d'Administration d'UCB SA, le Comité d'Audit évalue régulièrement le caractère adéquat et l'efficacité du système de contrôle interne pour la détection de fraudes, des irrégularités et infractions aux règles, aux dispositions législatives et réglementaires, ou des erreurs de contrôles significatives. Les mécanismes de contrôle interne sont décrits plus amplement dans le Rapport annuel intégré 2019 du Groupe UCB.

#### **4. Événements importants survenus après la date du bilan**

---

Aucun événement majeur n'est survenu après la date du bilan.

#### **5. Conflits d'intérêts rencontrés au cours de l'année**

---

Il n'y a pas eu en 2019 de transaction ou relation contractuelle entre UCB SA, y compris ses sociétés filiales, et un membre du Conseil d'Administration qui donnerait lieu à un conflit d'intérêts autre que les conflits mentionnés au point 3.12 du Rapport annuel intégré 2019 du Groupe UCB (en vertu de l'application de l'article 523 du Code des sociétés Belge).

#### **6. Information financière**

---

##### *Résultats au 31 décembre 2019*

Les opérations d'UCB SA ont généré en 2019 un bénéfice net après impôts de € 242 millions par rapport à € 22 millions en 2018.

L'évolution du profit net (augmentation de € 220 millions) est principalement due à :

- l'augmentation des dividendes reçus de ses filiales pour un montant total de € 132 millions, principalement due au dividende d'UCB Finance NV pour un montant total de € 220 millions contre € 95 millions en 2018 ;
- la diminution des autres produits d'exploitation pour € 5 millions liée aux accords de services avec d'autres sociétés liées ;
- la diminution des charges de salaires et avantages sociaux de € 16 millions principalement due à la diminution des dépenses de gestion des plans d'options sur actions pour € 10 millions en raison de la baisse du nombre d'options sur actions en cours dans le cadre des plans historiques avec des faibles prix d'exercice en plus de la diminution de la prime facturée par UCB Fipar SA (veuillez-vous référer à la section 1.4) ;
- la diminution de la provision pour couvrir le risque de variation de cours dans le cadre des rémunérations variables à long terme (LTI) accordées au Comité Exécutif et certaines catégories d'employés pour un montant total de € 1 million ;
- la diminution des produits d'intérêts pour un montant total de € 4 millions et respectivement la diminution des intérêts débiteurs pour un montant total de € 9 millions, toutes les deux influencées par les mouvements du taux Euribor ;
- la diminution des pertes de valeur sur participations de € 89 millions principalement due à la constatation de perte de valeur en 2018 d'un montant de € 99 millions alors qu'en 2019 les

tests de perte de valeur des participations d'UCB SA n'ont donné lieu qu'à la constatation de perte de valeur de € 11 millions liés à sa filiale UCB Ventures SA (veuillez-vous référer à la section 1.8).

#### *Affectation du résultat*

Le bénéfice total net disponible pour distribution s'élevé à € 242 millions. Le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante :

- distribution aux actionnaires d'un dividende brut de € 1,24 par action ; et
- report du solde.

Le Conseil d'Administration propose également le paiement contre détachement du coupon n° 23 d'un dividende brut de € 1,24 par action (donnant le droit à un dividende net après prélèvement du précompte mobilier belge de 30 % s'élevant à € 0,868). Le montant total qui sera distribué aux actionnaires peut fluctuer en fonction du nombre d'actions UCB détenues par UCB SA (actions propres) et ses filiales directes à la date d'approbation du dividende, les actions UCB détenues par UCB SA (actions propres) et ses filiales directes ne donnant pas droit à un dividende. Au 31 décembre 2019, 192 755 978 actions UCB donnent droit à un dividende, représentant un montant total à distribuer de € 239 millions. Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions UCB donnant droit à un dividende et soumettra le montant total à distribuer pour approbation des actionnaires. Les comptes annuels 2019 seront mis à jour en conséquence.

Si la proposition de distribution de dividende est acceptée par l'Assemblée Générale, le coupon n° 23 sera payé à partir du 6 mai 2020.

Afin de se conformer à la législation, nous vous invitons à donner décharge par vote spécial aux Administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2019.

#### *Bilan au 31 décembre 2019*

Le bilan d'UCB SA au 31 décembre 2019 présente un total d'actifs et de passifs s'élevant à € 6 867 millions comparé à € 7 047 millions au 31 décembre 2018.

La variation du bilan est principalement due à :

- l'augmentation des participations dans les filiales de € 309 millions suite à l'augmentation de capital en nature d'UCB Pharma SA pour € 305 millions (veuillez-vous référer à la section 1.1) et de la libération du capital d'UCB Ventures SA pour € 15 millions (veuillez-vous référer à la section 1.3) diminué de la reconnaissance de perte de valeur sur actions pour € 11 millions (veuillez-vous référer à la section 1.8) ;

- la diminution de la créance intragroupe à long terme pour € 701 millions en raison de la réduction de la créance avec UCB Biopharma SRL pour € 256 millions qui a été apportée à UCB Pharma SA en tant qu'apport en nature (veuillez-vous référer à la section 1.1), en plus de la reclassification de la créance de Celltech pour € 400 millions de la position de créance intragroupe à long terme à la position de créance intragroupe à court terme ;
- la diminution des investissements en actions propres pour un montant total de € 15 millions résultant de la cession de 393 003 actions UCB (voir la section 1.5) ;
- la diminution de la trésorerie de € 101 millions utilisée entre autres pour remplir nos engagements de remboursement à l'échéance de nos obligations pour € 75 millions (veuillez-vous référer à la section 1.2) ;
- la diminution des charges différées pour € 53 millions principalement due au report de la prime payée en 2016 pour la cession des créances intragroupe pour € 19 millions en plus de l'incorporation de € 36 millions de la prime dans le capital apporté en nature dans UCB Pharma SA dans le cadre de l'ajustement de la juste valeur de marché (veuillez-vous référer à la section 1.1). À fin de décembre 2019, un montant total de € 113 millions était toujours reporté aux exercices suivants ;
- l'augmentation des provisions constituées pour couvrir le risque de variations de valeur des actions UCB octroyées au Comité Exécutif et à certaines catégories d'employés dans le cadre des plans d'intéressement à long terme, pour un montant total de € 3 millions, principalement à la suite du transfert des obligations du Stock Option Plan 2019 de UCB SA vers UCB Fipar SA (veuillez-vous référer à la section 1.4) ;
- la reclassification de l'obligation pour un montant de € 250 millions échéant en 2020 des dettes financières à long terme vers les dettes financières à court terme payable dans l'année ;
- la diminution des autres dettes financières à long terme de € 117 millions en raison du reclassement de la partie du prêt auprès de la Banque européenne d'investissement («BEI») venant à échéance en 2020, pour une valeur totale de € 17 millions, des dettes financières à long terme aux dettes financières à court terme en plus du remboursement anticipé du prêt BEI pour un montant total de € 100 millions (veuillez-vous référer à la section 1.7).

## **7. Changements dans la composition du Conseil**

---

Veuillez-vous référer à la déclaration de gouvernance d'entreprise publiée dans le Rapport annuel intégré 2019 du groupe UCB pour les changements relatifs à la composition du Conseil en 2019 et pour les propositions de changement en 2020.



Inspired by patients.  
Driven by science.

## **8. Instruments financiers, risques de crédits, risques de liquidités et risques de trésorerie**

---

Veillez-vous référer au Rapport annuel intégré 2019 du groupe UCB, section Notes aux états financiers consolidés, chapitre 4 « Gestion des risques financiers ».

## **9. Changement de contrôle**

---

Veillez-vous référer à la section 3.11.9 de la déclaration de gouvernance d'entreprise publiée dans le Rapport annuel intégré 2019 du groupe UCB pour une vue complète de tous les accords, y compris les clauses de changement de contrôle approuvées en 2019.

## **10. Activités dans les domaines de la recherche et du développement**

---

Les activités de la Société sont des activités de holding. Il n'y a pas d'activités de recherche et développement au niveau d'UCB SA.

## **11. Succursales d'UCB SA**

---

La Société n'a pas de succursale.

## **12. Déclaration de gouvernance d'entreprise**

---

La déclaration de gouvernance d'entreprise (en ce compris le rapport de rémunération) est reprise dans le Rapport annuel intégré 2019 du groupe UCB.

### 13. Information non financière

---

La législation belge sur la publication d'informations non-financières exige que l'entreprise fasse rapport sur cinq domaines en matière de développement durable : les questions environnementales, sociales et d'employés, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la diversité et l'inclusion. Toutes ces informations sont reflétées dans le Rapport annuel intégré 2019.

Bruxelles, le 19 février 2020.



Jean-Christophe Tellier  
CEO et Administrateur



Evelyn du Monceau, Présidente  
Présidente du Conseil d'Administration